

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES
du 21 juin 2005 à 9h00 (salle du conseil municipal)

Étaient présents : cf. liste annexée

Étaient excusés : Gendarmerie de Bozel, Pierre Marhic (ESF 1850)

Jean-Yves Pachod remercie les membres présents de participer à cette traditionnelle commission de sécurité des pistes qui permet de dresser un bilan de la saison d'hiver écoulée. Il propose ensuite de passer à l'examen des points portés à l'ordre du jour.

BILAN DES SECOURS 2004/2005

Le nombre de blessés des pistes est en baisse de -11% alors que le nombre de passages skieurs ne diminue que de -9,2% (cf. tableau en annexe). Le bilan est donc à l'amélioration de la sécurité sur le domaine skiable.

Deux décès sont malheureusement à déplorer (1 avalanche, 1 saut de barre rocheuse).

Les accidents par collision sont en revanche en hausse (70 contre 60 en 2003/2004).

S'agissant des ambulances, les évacuations suivent le même rythme que les secours (-11%) ; les pompiers sont intervenus à 14 reprises pour des renforts. 709 des évacuations ont été faites chez le Docteur Pépin et 304 chez le Docteur Maalej. L'ambulancier et les pompiers font part des mauvaises conditions d'accueil des blessés des pistes dans le cabinet du Dr Maalej. Un courrier sera adressé à l'intéressé puis au préfet si aucune mesure n'est prise. Il est par ailleurs demandé à la commune d'aménager un système anti-stationnement devant le chalet « secours » du rond point des Granges au Belvédère pour faciliter l'accès des traîneaux et la reprise des brancards.

Gilbert BLANC-TAILLEUR confirme aux personnes présentes l'accueil d'un nouveau médecin au Praz dans le bâtiment du Lac Blanc.

S'agissant de la piste de luge, 13 blessés ont été secourus sur les 121 jours d'ouverture (au lieu de 76 jours en 2003/2004) ; les mesures prises à l'automne pour améliorer la sécurité et l'entretien ont été bénéfiques.

Les ambulanciers signalent que le centre 15 de la Haute-Savoie fonctionne mieux que celui de la Savoie ; les maires des stations pourraient demander au préfet d'avoir une réflexion sur ce point.

Le PGHM rappelle l'épisode du secours sur l'avalanche de la carrière des Gravelles ; de telles interventions sur ce site par risque 4 sur 5 font courir beaucoup de risques aux sauveteurs.

Dans ce contexte, le service des pistes de S3V propose des déclenchements préventifs afin de sécuriser d'éventuelles opérations de secours. Ces actions visant à éviter le risque de sur-avalanche ne se feraient pas dans le cadre du PIDA car il ne s'agit pas de sécuriser une zone hors pistes mais bien de protéger les sauveteurs (cf. schéma de la procédure de déclenchement ci-joint).

Il est enfin signalé qu'une séance de coordination a été effectuée en janvier entre S3V et les pompiers pour les évacuations sur les remontées mécaniques.

TRAVAUX DE PISTES 2005

S3V fait part des différents projets qui seront mis en œuvre avant l'hiver. Une zone permanente au-dessus du Cap Horn sera consacrée à la recherche en avalanche. Les ESF rappellent à cette occasion le souhait d'une formation des moniteurs pour être plus efficaces. À ce titre, il est demandé d'établir une procédure claire pour décider de l'arrêt des recherches notamment la désignation officielle du commandant des opérations de secours en fonction des sites. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de relancer la consultation des différents intervenants dans la chaîne des secours sur le domaine skiable afin de mettre en application le projet de plan de secours hivernal.

Il est signalé le problème du rassemblement du Club des Sports à proximité immédiate de l'axe du boulevard de Plantrey : les enfants pourraient être ordonnés en fonction des sections afin de ne pas empiéter sur la piste ; cette situation pourrait évoluer avec le déplacement des locaux.

Le positionnement des bancs publics sur le front de neige à Courchevel 1550 mérite une nouvelle réflexion afin qu'ils soient positionnés à l'écart des axes d'arrivée des skieurs.

La commune fait part à S3V de la nécessité de créer un espace de luge de proximité à Courchevel 1650 et un espace de jeux extérieur pour la garderie afin de bénéficier du label P'tits Montagnards. Des propositions seront faites dans ce sens à la commune par S3V.

L'ESF 1650 rappelle la difficulté à embarquer les enfants à la télécabine de l'Ariondaz ; une passerelle pour un accès direct depuis l'esplanade supérieure améliorerait considérablement la situation difficile rencontrée en empruntant l'escalier.

BILAN DES ACTIVITES DE LOISIRS

- Descentes en luge pour les groupes constitués : un avis favorable est donné par le service des pistes pour un départ à 23h30 de l'altiport vers Courchevel 1850
- Montgolfière : un courrier sera adressé aux prestataires avant la prochaine saison d'hiver pour leur rappeler la réglementation municipale.
- Boarder Cross du Plantrey : l'union syndicale des ESF qui fournit un animateur sur ce site se pose la question de la responsabilité en cas d'accident car le petit entretien courant est fait par cette personne. Elle souhaite que cette question soit débattue car l'entretien d'une piste de ski n'est pas dans leurs prérogatives.
- Snow Kite : la commission propose d'interdire cette activité sur les pistes. Un courrier sera adressé aux pratiquants
- Feux d'artifices : les conditions de tirs par l'office de tourisme se sont bien améliorées. S'agissant des restaurants ou hôtels en bord de pistes, une protection du manteau

neigeux devrait être imposée au moment de l'autorisation. Par ailleurs, une copie des arrêtés municipaux devront être transmis au centre de secours en montagne de Courchevel 1850.

- Soirées en altitude : la commune souhaite le développement de cette pratique sur des dates précises et limitées dans la saison. La coopération de S3V est donc souhaitée sur ces opérations qui sont de nature à satisfaire la demande de la clientèle.
Ces soirées seraient réservées aux piétons uniquement (montée et descente en remontées mécaniques si l'ouverture de l'appareil est possible la nuit ou montée et descente en chenillette).
- Piste de luge de Courchevel 1550 : un projecteur devrait être aménagé par la commune sur l'angle de la télécabine des Grangettes afin d'éclairer la zone d'arrivée. Par ailleurs, des matelas de protection méritent d'être installés sur la barrière du front de neige pour limiter les risques de collision. Enfin, les efforts engagés à l'automne 2004 pour améliorer la sécurité sur le parcours doivent être poursuivis notamment avec la mise en place de filets sur certaines portions.
- Chenillettes des restaurants : les empreintes laissées par les chenillettes des restaurants sur les pistes entretenues constituent des dangers pour les usagers notamment avec le regel nocturne. S3V demande au maire d'imposer l'utilisation d'une fraise à l'arrière des machines. Il est également évoqué le stationnement sur la route de la chenillette du restaurant des Chenus à proximité du local poubelle du Jardin Alpin ; en effet, ce local ne semble pas adapté à la configuration du site.
Par ailleurs, S3V demande, d'une part, qu'un courrier du maire soit adressé au Panoramic pour ne pas convoyer les clients en scooters pendant l'ouverture des pistes entre les Pierres Plates et son restaurant et, d'autre part, souhaite que le Club des Sports respecte les règles de circulation en scooter sur le domaine skiable notamment entre le stade de slalom et le Forum ; Jean-Christophe Vidoni demande qu'un dialogue constructif ait lieu entre le Club et S3V.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est demandé à S3V d'améliorer la sécurité de la piste de la Jean Blanc en effectuant un débroussaillage, ce qui augmenterait dans le même temps le nombre de journées d'ouverture de cette piste.
- Des tirs de mines auront lieu sur la zone des Chapelets du 20 juin au 20 juillet 2005 ; une information adaptée doit être placée au départ des randonnées du secteur.
- S3V signale des circulations abusives de scooters sur les pistes ouvertes au public pendant le challenge des moniteurs.

La séance est levée à 12h00.



le Maire,

Gilbert BLANC-TAILLEUR

- PJ :
- liste de présence,
 - statistiques des secours 2004/2005,
 - travaux de l'été 2005
 - procédure de déclenchement des avalanches sur la carrière des Gravelles

